

3^e Prépa-Métiers

GRILLE HORAIRE

La classe de 3^e prépa-métiers remplace depuis 2019 la 3^e préparatoire à l'enseignement professionnel, qui ne datait que de 2016. Créée dans le cadre de la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel, elle a pour principal objectif de favoriser l'apprentissage, notamment en développant l'immersion des élèves en CFA où doivent en parallèle se développer les 3^{es} prépa-apprentissage. Par la suppression du DIMA et la mise en place de ces nouvelles 3^{es}, le gouvernement pourrait bien réussir là où les précédents avaient échoué : préparer davantage de jeunes à entrer en apprentissage.

Pour le SNUEP-FSU, qui a toujours dénoncé le développement de l'apprentissage précoce, peu adapté aux élèves ayant des difficultés puisque ce ne sont pas eux que les entreprises embauchent, cette classe va contribuer à augmenter le décrochage des jeunes.

Volume horaire hebdomadaire élève prévu en 3^e prépa-métiers

Français	5 h *
Mathématiques	4,5 h *
Histoire Géographie EMC	3 h
Langues vivantes : LV1 et LV2	5,5 h
Enseignements Artistiques	1 h
Enseignements de sciences et technologie	3 h

Éducation physique et sportive	3 h
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5 h
Total	30 h

* dont 1 h de consolidation obligatoirement dédoublée : dotation supplémentaire spécifique de 2 heures professeurs

NB : + 3 heures complémentaires professeurs pour du dédoublement -> Le volume de DHG doit être de 35 heures au minimum.

Moins d'heures pour les élèves

Par rapport aux élèves de 3^e générale, les élèves auront moins d'histoire-géographie, moins d'enseignements artistiques et moins de sciences. Quant au volume horaire annuel de découverte professionnelle, il est réduit de 36 heures par rapport à celui des 3^e PEP. Pour le SNUEP-FSU, ce ne sont pas les deux heures complémentaires pour travailler en effectifs réduits à la consolidation en français et en mathématiques qui vont permettre de remédier efficacement aux difficultés des élèves. Le ministère a refusé d'augmenter les heures professeurs pour effectuer davantage d'heures en groupes à effectifs réduits, malgré nos amendements en ce sens. Le SNUEP-FSU a voté contre cette création au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Stages et immersions : 1 à 4 semaines

Les élèves ne seront plus astreints à 2 semaines de stage. Selon leur projet, ils pourront effectuer 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion dans les LP, LPO, CFA ou UFA. Tant pis pour la désorganisation des cours. Le SNUEP-FSU a tout de même obtenu que l'enseignement de découverte professionnelle soit

désormais défini hebdomadairement. Cela permet d'obliger les chef-fes d'établissement à flécher 5 heures élèves dans les DHG.

Textes de référence

– Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers » : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038215063&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000038215063&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038215063&categorieLien=id)

– Arrêté du 10 avril 2019 : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038386769&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000038386769&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038386769&categorieLien=id)

– Note de service n° 2019-113 du 23 juillet 2019 : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo31/MENE1922034N.htm>